Laval Agglomération

Département de la Mayenne

MONTJEAN / PLAN N° 1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0 100 200 m

N

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
105A rue Eugène Pottier
35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 66	11470.964
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 67	11537.623
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 68	22682.014
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 69	698.109
Elargissement de la voie d'accès / Bénéficiaire : Commune	ER N° 70	1010.86
Prolongement liaison douce / Bénéficiaire : Commune	ER N° 75	1432.952

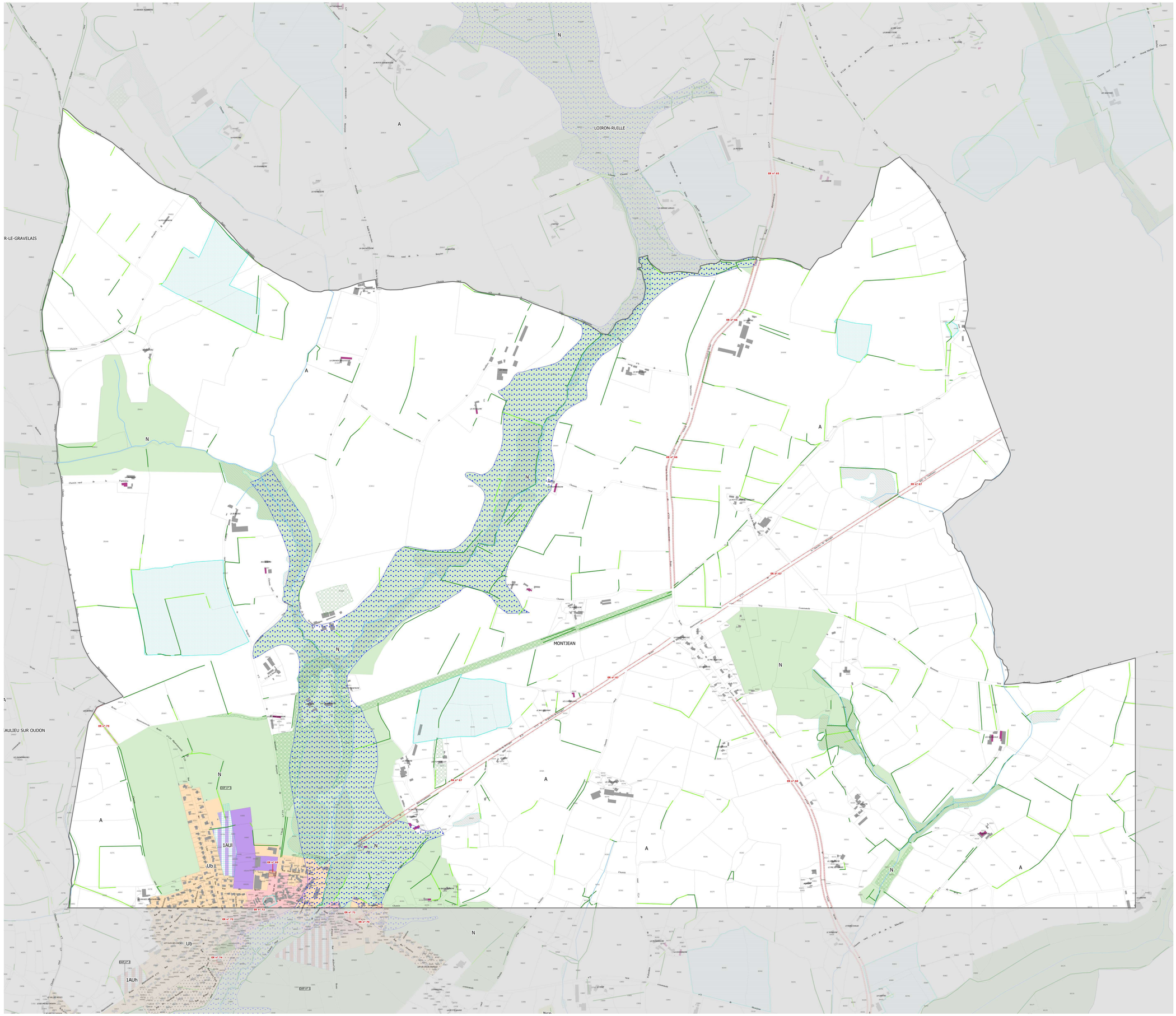

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS
- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS
- Haies à protéger (enjeu fort)
- Haies à protéger (enjeu moyen)
- Marges de recul
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE
- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Equipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1AUi - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE
- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- Nl1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- Nl2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- Nl3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- Nl4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

MONTJEAN / PLAN N° 2

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0 100 200 m

N

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
105A rue Eugène Pottier
35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 67	11537.623
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 68	22682.014
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 69	698.109
Élargissement de la voie d'accès / Bénéficiaire : Commune	ER N° 70	1010.86
Parking cimetière / Bénéficiaire : Commune	ER N° 71	676.636
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 72	144.196
Sécurisation de carrefour / Bénéficiaire : Commune	ER N° 73	106.273
Aménagement d'équipements publics / Bénéficiaire : Commune	ER N° 74	269.908

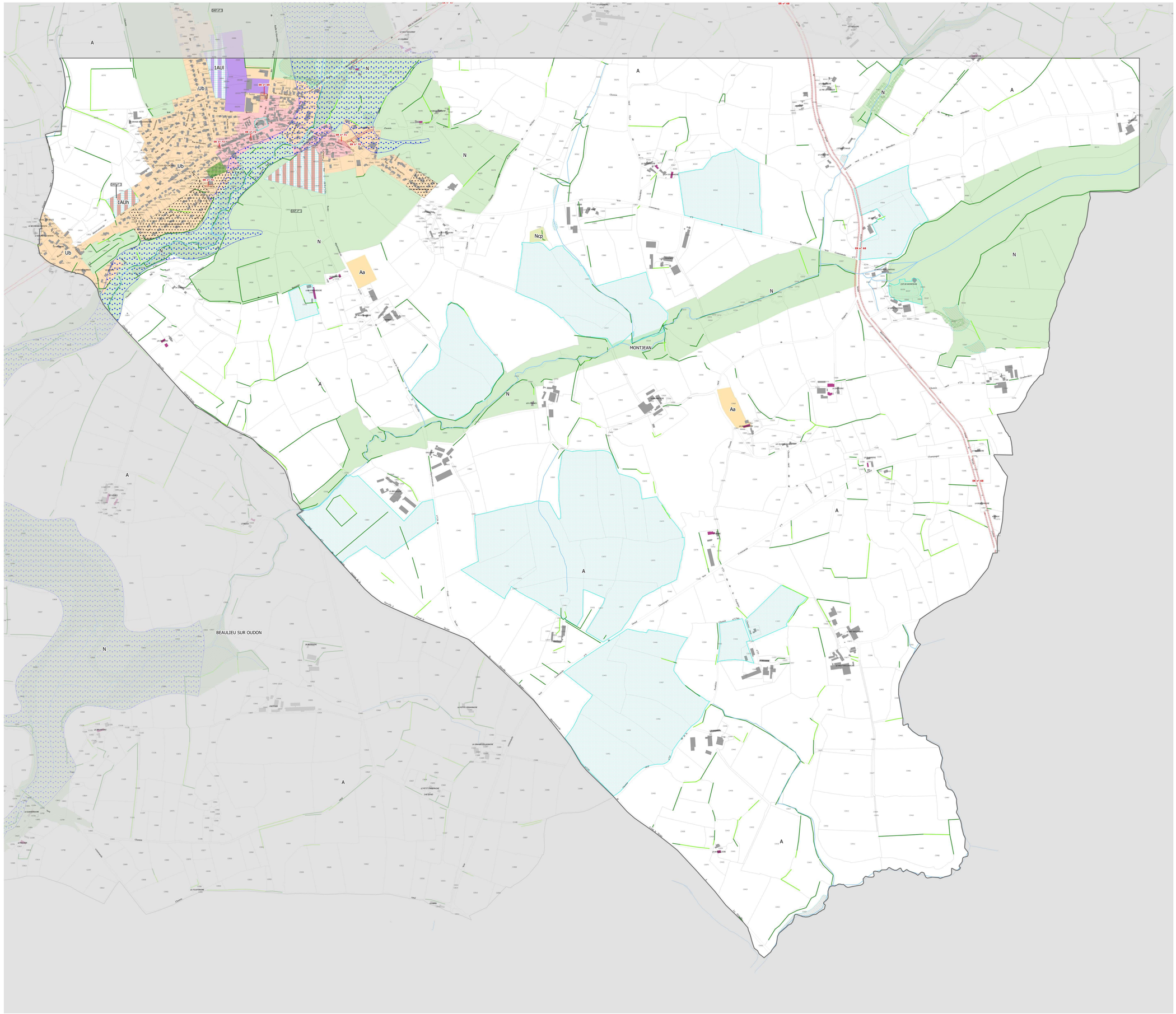

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS
- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS
- Haies à protéger (enjeu fort)
- Haies à protéger (enjeu moyen)
- Marges de recul
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE
- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ul - Équipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE
- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- Nl1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- Nl2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- Nl3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- Nl4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

MONTJEAN / PLAN N° 3

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0 100 200 m

N

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
105A rue Eugène Pottier
35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 66	114470.064
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 67	115317.623
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 68	22682.014

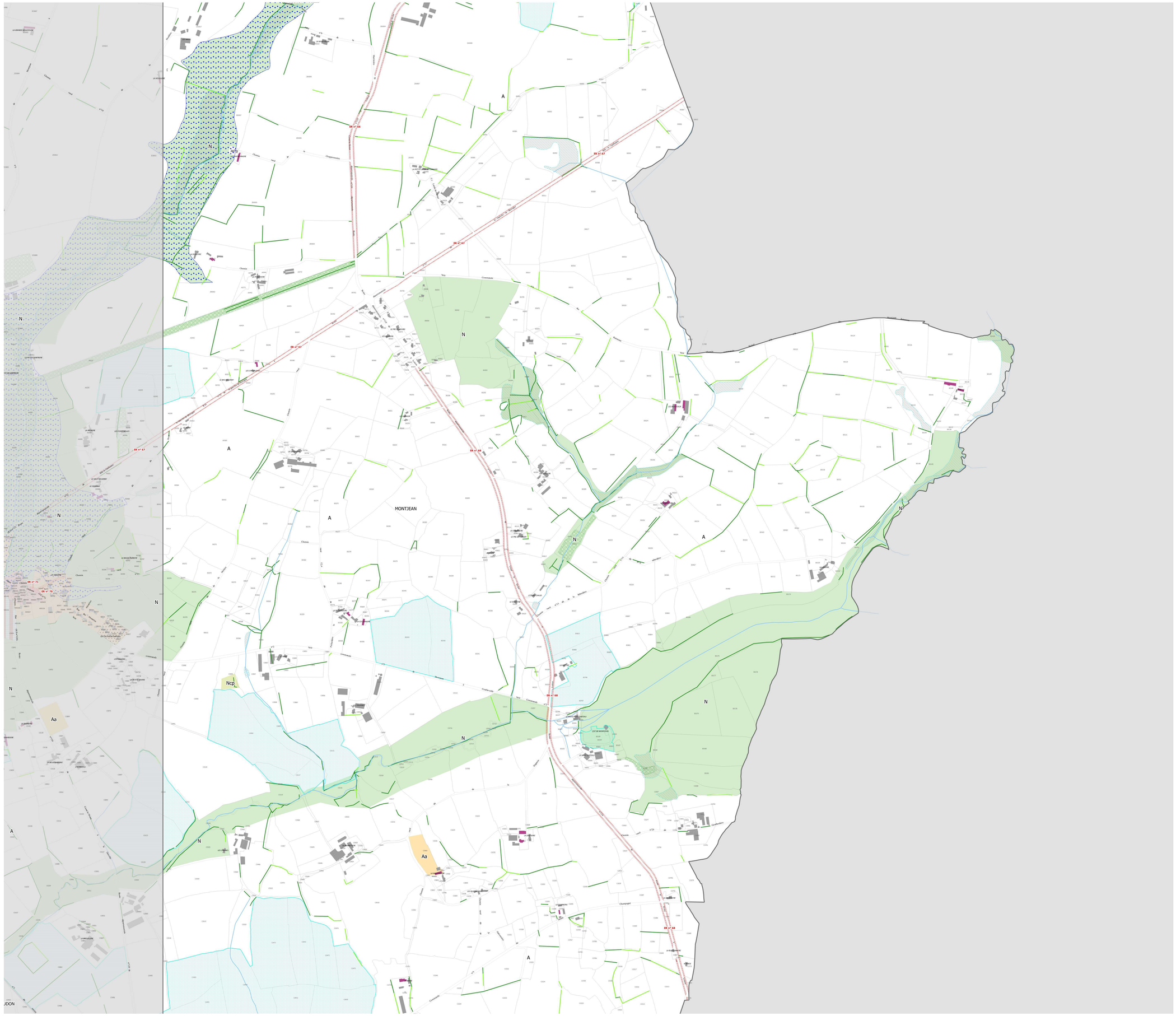

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Haies à protéger (enjeu fort)
- Haies à protéger (enjeu moyen)
- Marges de recul
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Eléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ul - Equipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- Nl1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- Nl2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- Nl3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- Nl4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

MONTJEAN / PLAN N° 4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:2500

0 100 200 m

N

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
105A rue Eugène Pottier
35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 67	11537.623
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 69	698.109
Elargissement de la voie d'accès / Bénéficiaire : Commune	ER N° 70	1010.86
Parking cimetière / Bénéficiaire : Commune	ER N° 71	676.636
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 72	144.196
Sécurisation de carrefour / Bénéficiaire : Commune	ER N° 73	106.273
Aménagement d'équipements publics / Bénéficiaire : Commune	ER N° 74	269.908
Prolongement liaison douce / Bénéficiaire : Commune	ER N° 75	1432.952

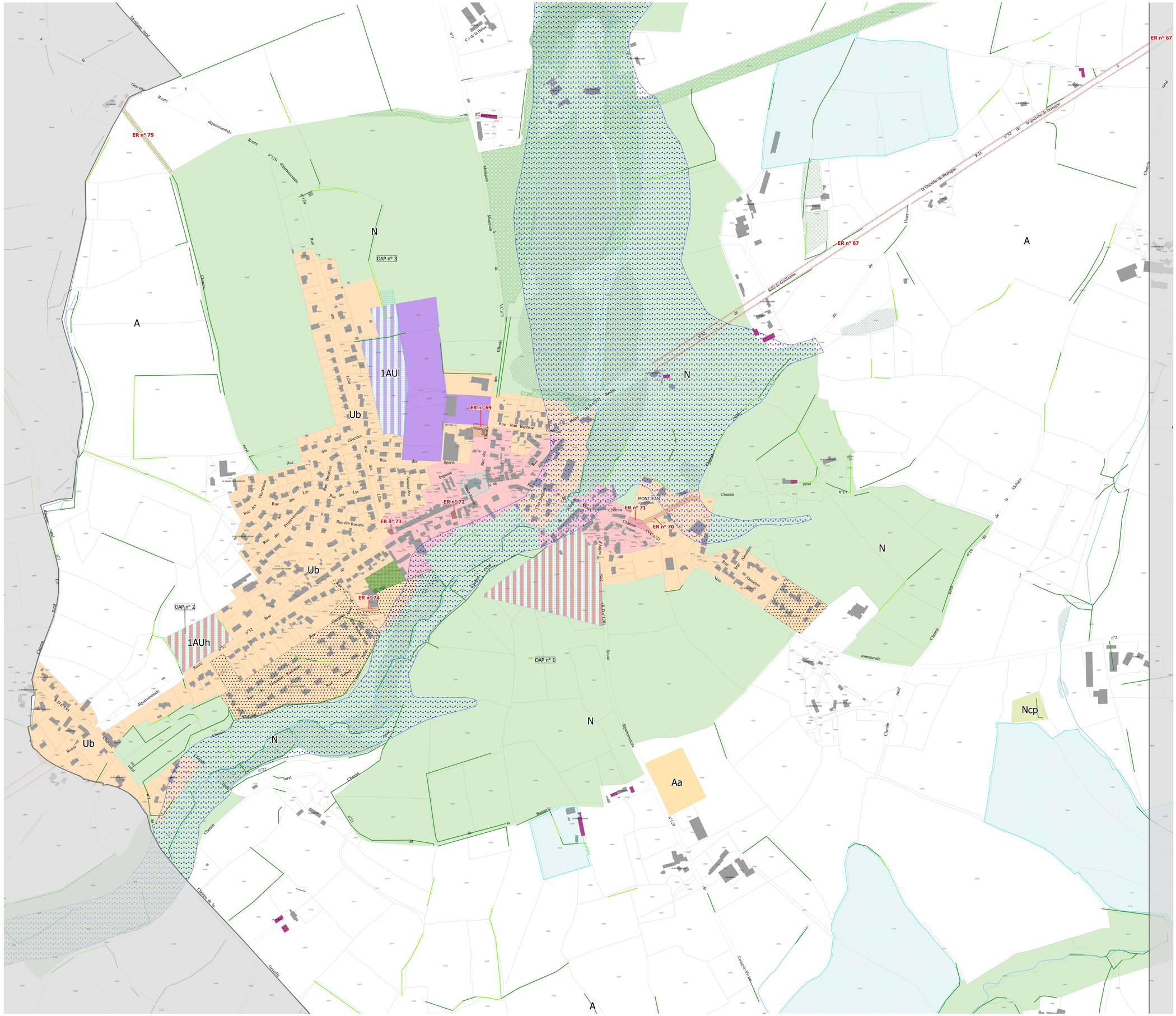

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Haies à protéger (enjeu fort)
- Haies à protéger (enjeu moyen)
- Marges de recul
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Eléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ul - Equipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- Nl1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- Nl2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- Nl3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- Nl4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises